

LES ACTUALITES DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU SENEGAL

Les principaux résultats et enjeux du secteur dévoilés lors de la revue annuelle conjointe à Dakar

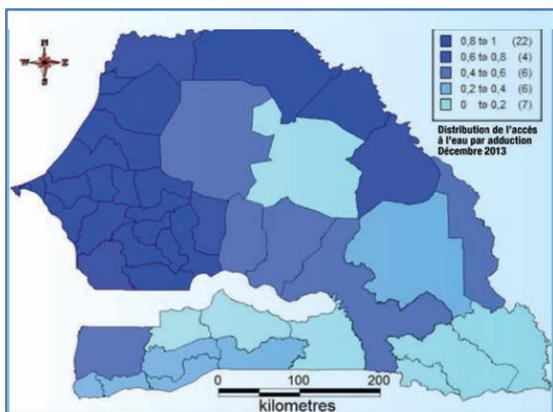
La revue annuelle conjointe du secteur de l'eau et de l'assainissement s'est tenue le 20 mai 2014 à Dakar. Ce rendez-vous annuel a permis à l'ensemble des acteurs du secteur (gouvernement, collectivités locales, Ong, société civile, secteur privé, associations d'usagers, de consommateurs et partenaires techniques et financiers, d'échanger autour des résultats du secteur obtenus en 2013 et de partager les perspectives. En voici quelques éléments de synthèse.

Des résultats encourageants pour le sous-secteur de l'Hydraulique rurale

Le taux d'accès global est passé de 64% en 2005 à 84,1% en 2013. Cependant, des disparités interrégionales et intra-régionales subsistent et des efforts importants restent à fournir dans certaines zones, notamment au sud du pays.

Un des enjeux actuels du sous-secteur est lié au développement et à la complexification des systèmes AEP ainsi qu'au vieillissement du parc de forages. Aussi, l'accent a – t-il été mis sur le rôle central de l'Office des Forages Ruraux (OFOR) et du suivi technique et financier des services (STEFI) pour une gestion performante et durable du patrimoine. Enfin l'amélioration de la qualité de l'eau est une priorité dans les objectifs post OMD que se fixe le Sénégal, notamment dans le bassin arachidier. Une étude globale pour la définition d'une stratégie nationale en faveur de la qualité de l'eau va prochainement être lancée avec l'appui de la BAD.

Accès à l'eau par adduction –2013



Source PEPAM

Quelques chiffres :

Hydraulique Rurale – 2013	
Taux d'accès global	84,1%
Taux d'accès par AEP	69,8%
Puits protégés et PMH	14,25%
Branchements particuliers	19,44%
Taux de disponibilité AEP	97,6
Taux de panne PMH	16%
Taux d'abandon PMH	5%

Source PEPAM

Mettre les bouchées doubles pour améliorer l'assainissement rural !

L'objectif était de passer de 26,2 % en 2005 à 63% en 2015. Or fin 2013, le taux d'accès n'atteint que 38,7 % (moyenne Afrique subsaharienne : 24%). Le taux de défécation à l'air libre est de 22% (moyenne Afrique subsaharienne = 36%) avec un taux plus élevé au nord et au centre du

pays. Les résultats obtenus par la méthode ATPC (Assainissement Total Par la Communauté) sont en demi-teinte. Une étude de la Direction de l'assainissement montre ainsi que sur 500 villages ayant pratiqué l'ATPC, 258 d'entre eux, soit 51%, ont éradiqué la défécation à l'air libre. Néanmoins, on note une certaine maturation du secteur et l'étude financée par la BAD en 2013 a déjà permis d'amorcer la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie nationale en matière d'assainissement rural. Elle s'articule autour : du transfert de compétence aux collectivités locales, du renforcement de capacité pour le développement d'une offre en quantité et en qualité (formation artisans, maçons), et la génération d'une demande par des activités d'Information-éducation-communication (IEC). Plusieurs études sont également en cours s'agissant du marché de l'assainissement (opportunité/défaillances du marché, marketing/communication etc..). L'objectif visé pour fin 2015 est d'atteindre un taux de 42%.

Hydraulique urbaine : renforcer les capacités de production pour les grands centres urbains

La sécurisation de l'approvisionnement en eau de Dakar a fait l'objet de toutes les attentions lors de la revue suite à la panne sans précédent de la station de Keur Momar Sarr en septembre 2013. En effet, la panne a provoqué un manque de 130 000 m³ d'eau / jour soit 40% des besoins de Dakar pendant 15 jours révélant ainsi la fragilité de système d'approvisionnement. Aussi le programme d'investissement pour l'hydraulique urbaine prévoit-il à court terme la réhabilitation et l'optimisation des forages existants ainsi que la création de nouveaux forages, la construction d'une station de dessalement d'eau de mer pour la ville de Dakar et à moyen et long terme la construction d'une station de traitement supplémentaire à Keur Momar Sarr.

La tendance à la saturation des ouvrages de production existants a également été mise en exergue pour Saint-Louis, Ziguinchor et Thiès. Enfin, on relève la prolongation du contrat d'affermage SONES, SDE jusqu'en 2018.

L'assainissement urbain sous le poids de l'urbanisation croissante

Comme pour l'assainissement rural les objectifs fixés ne seront pas atteints, le taux d'accès s'élève à la fin 2013 à 61% alors que la cible fixée pour 2015 est de 78%.

On relève même une baisse du taux d'accès du fait de la pression démographique en zone urbaine.

- ❖ *Pour plus d'informations sur la revue annuelle du PEPAM* : Télécharger le rapport complet et consulter la liste des interventions disponibles sur [le site du PEPAM](#)

FOCUS - le projet de dépollution de la Baie de Hann



Vue de la baie de Hann en 1950



Rejets des eaux usées

Considérée autrefois comme la seconde baie remarquable du monde après celle de Rio pour son cadre exceptionnel et sa richesse halieutique, la Baie de Hann est aujourd'hui polluée par les rejets d'eaux usées non traitées, de déchets solides et d'effluents industriels déversés directement dans la mer. L'analyse de la qualité de l'eau montre une contamination bactérienne marquée (*Escherichia Coli*, *Streptocoques*). La situation est accentuée par les caractéristiques géographiques de la baie qui isole la bande côtière et ne permet pas l'écoulement de la veine de courant.

La Baie de Hann concentre 80% des industries au plan national. On y dénombre 115 industries dont 30 considérées comme de gros pollueurs.

Un accord de financement pour le projet de dépollution de la baie entre l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et l'Etat du Sénégal va permettre la création d'un réseau de collecte, d'une station d'épuration et d'un émissaire en mer de plus de 3 km pour le rejet des effluents.

Bien que le projet ait accusé un certain retard du fait des choix techniques complexes à opérer et des réticences locales rencontrées sur le terrain pour le tracé et les lieux d'implantation des ouvrages, les solutions techniques sont aujourd'hui arrêtées et le tracé du réseau a été validé. La dernière phase d'études est en cours pour préciser les prescriptions techniques et l'impact social et environnemental du projet. Le lancement des appels d'offres devrait avoir lieu avant la fin de l'année pour un démarrage des travaux début 2015

- ❖ **Pour plus d'informations sur le projet de la Baie de Hann** : consulter [le site Internet de l'ONAS](#), maître d'ouvrage délégué du projet, chargé du suivi des réalisations techniques et de la communication.

La 5ème Semaine Africaine de L'eau – La déclaration de Dakar

Convoquée par le Conseil des Ministres africains de l'eau (AMCOW), la 5^{ème} semaine africaine de l'eau, s'est tenue cette année à Dakar du 26 au 31 mai. Elle a rassemblé environ 1000 participants: gouvernements africains, institutions régionales, partenaires internationaux, secteur privé, communauté scientifique afin de « mettre l'eau au cœur de l'ordre du jour du développement post 2015 » et de réaffirmer la Vision Africaine de l'eau pour 2025.

Les sous-thématiques retenues pour donner corps à un objectif de développement durable (ODD) pour la sécurité en matière d'eau et l'assainissement sont (1) l'eau, l'assainissement et l'hygiène (2) la gestion des ressources en eau, (3) la gouvernance de l'eau, (4) la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau (5) la gestion des risques de catastrophes.

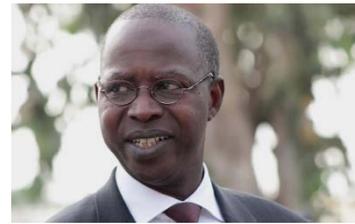
- ❖ **Plus d'informations sur la 5^{ème} Africaine de l'eau et la Déclaration de Dakar** : <http://www.africawaterweek.com/5th/fr/>

Election des premiers conseillers départementaux du Sénégal et remaniement ministériel

Suite l'adoption de la Loi n°2103-10 portant nouveau code général des collectivités locales qui consacre l'Acte 3 de la décentralisation avec la suppression des régions, l'érection des départements en collectivités et communalisation intégrale, les sénégalais ont élu leurs premiers conseillers départementaux et leurs conseillers municipaux le 29 juin dernier.

Les élections se sont caractérisées par un grand nombre de listes de candidats et un faible taux de participation de l'électorat.

Plusieurs ministres, battus dans leurs circonscriptions, ont été invités à quitter le gouvernement, à l'instar de la première ministre Aminata Touré suite à sa défaite à Dakar contre le Maire socialiste sortant Khalifa Sall. Elle est remplacée à la tête du gouvernement par Mahammed Boun Abdallah Dionne.



Le nouveau Premier ministre,
Mahammed Boun Abdallah Dionne

A Saint-Louis, Amadou Mansour Faye nommé nouveau ministre de l'hydraulique et de l'assainissement succède à Cheikh Bamba Dieye qui quitte ses fonctions de ministre de la Communication. Le portefeuille de l'Environnement revient à Abdoulaye Baldé, élu Maire de Kolda.

A relever également, la création de postes de cinq secrétaires d'Etat dont celui de l'hydraulique rurale qui sera occupé par Diene Faye, Directeur national de l'hydraulique durant de nombreuses années.

Acte 3 de la décentralisation, des questions en suspens

La suppression des conseils régionaux est effective. Les conventions de coopération décentralisée entre régions sénégalaises et régions françaises sont désormais caduques. Les actions engagées se poursuivent mais beaucoup de questions subsistent : avec qui les régions françaises vont-elles dorénavant conventionner ?

Quand les départements sénégalais n'étaient pas encore des collectivités, leurs homologues français ont su trouver les modalités pour agir à leurs côtés à l'instar du département du Nord, des Yvelines, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère, particulièrement actifs au Sénégal. Ils sont intervenus par des modes de conventionnement variés : contractualisation avec les régions, avec les communautés rurales ou des groupements de collectivités.

S'agissant de la compétence Eau et Assainissement, l'Acte 3 ne prévoit pas à ce stade de transfert de la maîtrise d'ouvrage des services vers les communes. On relève en outre, que relativement aux compétences de la commune en matière de santé, de population et d'action sociale, elle est chargée de la mise en œuvre des mesures de prévention et d'hygiène.

Les pôles de développement

Quel statut pour les pôles de développement ?

A/ **une collectivité territoriale** articulée à une échelle de gouvernance déconcentrée ?

B/ **un cadre de coopération** ou **une entente territoriale** piloté par une assemblée composée des représentants des élus des départements qui la composent ainsi que des acteurs de la société civile et du secteur privé ?

C/ **un établissement public** intégrant plusieurs collèges représentant les familles d'acteurs territoriaux et des ministres délégués régionaux ?

En fonction du statut retenu, le temps de mise en place sera plus ou moins long.

Quel découpage ?

La aussi plusieurs scénarii sont envisagés: on parle **de 6 à 8 pôles** regroupant une ou plusieurs régions actuelles avec des options intégrant certains départements des régions voisines.

La Commune de NGogom s'empare des questions d'hygiène et d'assainissement sur son territoire : une expérience à partager !

La commune de NGogom, située dans le département de Bambey, et la Ville de Malakoff (92) sont engagées en coopération décentralisée depuis 2007. Avec le soutien du SEDIF, un réseau d'adduction alimentant sept villages en eau potable a déjà été mis en place. Actuellement c'est un programme d'actions en faveur de l'hygiène et de l'assainissement qui focalise toutes les énergies. Plusieurs partenaires au développement interviennent sur la commune en matière d'hygiène et d'assainissement : Caritas, World Vision et Eau vive.

La commune a ainsi instauré une commission communale hygiène et assainissement pour assurer le pilotage, la coordination et le suivi-évaluation des interventions sur son territoire et consacre 0,5% de son budget au secteur.

Des comités de salubrité ont été mis en place dans les hameaux et quartiers de 40 villages. Formés par les services régionaux de l'assainissement, l'Ong Eau Vive et World Vision, ces comités organisent des visites à domicile, des causeries et autres manifestations pour sensibiliser la population à l'hygiène et l'assainissement en lien avec les agents de santé et la Brigade d'hygiène du District sanitaire de Bambey.



Latrines subventionnées par CARITAS dans le village de Bambey Serere

S'agissant des infrastructures, la coopération décentralisée entre les deux collectivités permettra, dans les trois années qui viennent, à 300 ménages de s'équiper en latrines et en douches moyennant une contribution. A cela s'ajoutent les équipements prévus par les autres partenaires et notamment l'Etat à travers le programme MCDAR (communautaire Décentralisé de Développement de l'Assainissement Rural) qui confie aux communes la planification et l'organisation de l'intervention au niveau local. A travers le MCDAR, c'est 70 latrines privées de type TCM (Toilette à chasse d'eau) qui sont prévues pour Ngogom. La contribution demandée aux ménages est de 21 000 FCFA par ouvrage, l'eau et le carrelage seront fournis par la commune. Les mesures d'accompagnement seront assurées l'agence panafricaine [Eau et Assainissement pour l'Afrique \(EAA\)](#).

Enfin la fructueuse collaboration entre la commission communale Hygiène et assainissement et les services de santé locaux a permis de développer des outils de suivi-évaluation pour mesurer l'impact des actions sur la morbidité diarrhéique.

- ❖ *Pour plus d'informations contacter* la commune de Ngogom : crngogom@yahoo.fr et/ou la Ville de Malakoff : dmoreau@ville-malakoff.fr, guillaume.boutreaux@gmail.com.

Documents à consulter



[Boues Mag n°2, Février 2014](#)

[Boues Mag n°3, juillet 2014](#)

Le magazine trimestriel de l'ONAS fait le point sur l'avancement de l'important **Programme de structuration du marché des boues de vidanges de la banlieue de Dakar** financé par la Fondation Bill et Melinda Gates. On y trouve également de nombreuses informations sur les innovations du secteur.



[La Lettre d'informations n°1 du projet ACTING](#)

« Assainissement, concerté, total et intégré du quartier de Guet Ndar » à Saint-Louis sur la Langue de Barbarie.

Le Gret, dans le cadre de la coopération décentralisée entre le conseil général de l'Eure et la Ville de Saint Louis, met en œuvre avec l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis et l'ONAS un ambitieux programme d'assainissement basé sur la technologie des égouts à faible diamètre.



[Lettre d'informations n°4 du projet AICHA](#)

« Appui aux initiatives des collectivités locales pour l'hydraulique et l'assainissement »

Le projet AICHA piloté par la région, mobilise de nombreux acteurs autour du développement des services d'eau et d'assainissement des collectivités de la région de Saint-Louis. Renforcer et professionnaliser les acteurs du territoire sont les principes moteurs de programme.